



RECETTES	Montant	%
Agence Nationale du Sport Programme des équipements de proximité	216 000 €	60 %
Collectivité européenne d'Alsace	72 000 €	20 %
CCHLPP	72 000 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>360 000 €</b>	<b>100 %</b>

**\* D'AUTORISER** le Président

- à solliciter, sur la base du plan prévisionnel de financement indiqué ci-dessus
  - des crédits de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du Programme des équipements de proximité
  - des crédits de la Collectivité européenne d'Alsace
  - toutes autres aides qui pourraient être obtenues par ailleurs ;
- à signer tout document afférent à ces demandes ;

**\* D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer avec la Commune de Bouxwiller un bail emphytéotique, pour une durée de 99 ans, non dénonçable durant 20 ans, permettant l'aménagement de ce pumtrack sur les parcelles suivantes :

Section	Parcelle	Contenance en m <sup>2</sup>
18	211	255
18	218	1 901
18	219 (en partie)	467
18	270 (en partie)	314
18	274 (en partie)	858
18	276	377
18	278	1 315
18	280	350
18	282 (en partie)	279
18	284 (en partie)	210
<b>Total</b>		<b>6 326</b>

**\* de PRÉCISER** que bail emphytéotique est consenti à titre gratuit ;

**\* d'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout autre document afférent à la présente délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette dernière.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,  
Le Président